



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt**

Paris, le 18 décembre 2015

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

—

**Influenza aviaire : renforcement du cadre sanitaire de lutte**

—

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt a renforcé, en concertation avec les professionnels des filières de la volaille, le cadre sanitaire de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène pour les volailles mises en place depuis la découverte du premier cas le 24 novembre dernier.

Les nouvelles dispositions visent à assainir les zones de production de volailles de manière efficace sur une zone large et à donner toutes les garanties nécessaires aux partenaires européens et pays tiers importateurs de volailles et de viandes de volailles françaises.

Cela se traduit concrètement par la publication ce vendredi 18 décembre d'un arrêté national qui met en place, sur une zone étendue du Sud-Ouest, des mesures complémentaires à celles édictées par la réglementation européenne déjà en place dans les zones de protection et de surveillance.

Des mesures de biosécurité : de restriction des mouvements d'animaux, de nettoyage, de désinfection et de vide sanitaire seront mises en œuvre dans les élevages pour assainir l'ensemble de la zone.

Cette zone dite « zone de restriction » comprend 8 départements : Dordogne, Landes, Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées-Atlantiques, Landes, Lot et Garonne, Gironde, Haute-Vienne et certaines communes du Lot et de la Charente.

**Le ministre de l'agriculture se félicite de l'esprit de responsabilité des professionnels des filières de la volaille qui permettra la mise en œuvre concrète de ces mesures sur le terrain.**

---


Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture